**CONVENTION FINANCIÈRE DE REPRISE**

**DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS**

**(dans le cadre d’une mutation ou d’un détachement au sein de la fonction publique territoriale)**

**ENTRE :**

………………………. *(collectivité d’origine)* représenté(e) par …………………… *(Maire ou Président(e))* au nom et pour le compte de la collectivité,

**ET :**

………………………. *(collectivité d’accueil)* représenté(e) par …………………… *(Maire ou Président(e))* au nom et pour le compte de la collectivité,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territo­riale, notamment son article 11,

*(Le cas échéant)* **VU** la délibération de ……………………. *(collectivité d’accueil)* en date du ……………. fixant les modalités du compte épargne-temps,

**Considérant** que M./Mme…., titulaire du grade de …………………….. , bénéficie d’une mutation/d’un détachement de ……………… (*collectivité d’origine*) à ………………………… (*collectivité d’accueil*) à compter du ………………………,

**Considérant** que M./Mme…., dispose d’un compte épargne-temps (CET),

**Contexte et objet de la présente convention :**

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d’un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d’une mutation ou d’un détachement, de collectivité ou d’éta­blissement.

En vertu de ce décret, la présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de M/Mme……………..(*nom, prénom, grade*) dans le cadre de sa mutation/son détachement de ………………… (*collectivité d’origine*) à ……………………….. (*collectivité d’accueil*).

**Il a été convenu ce qui suit :**

Article 1er : SOLDE DU CET DANS LA COLLECTIVITÉ D’origine

Le …….. (*date*), jour effectif de sa mutation/son détachement, le solde du CET de M/Mme ………………………… dans sa collectivité d’origine est de ………. (*nombre de jours*).

Article 2 : TRANSFERT DU CET

À compter de la date effective de mutation/détachement, la gestion du CET incombe à ………………….. *(collectivité d’accueil).*

Les conditions relatives à l’alimentation, la gestion et l’utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d’accueil, sans que M/Mme …………………………………… puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies dans la collectivité d’origine.

Article 3 : COMPENSATION FINANCIÈRE

Compte tenu que ………………. jours acquis au titre du CET dans la collectivité d’origine seront pris en charge par la collectivité d’accueil, il est convenu, qu’à titre de dédommagement, une compensation financière s’élevant à ……………. € *(montant négocié)* sera versée avant le……...... *(date butoir)* par …………………… *(collectivité d’origine).*

Cette somme est calculée de la manière suivante[[1]](#footnote-1) : ………………… (*les modalités de calcul sont laissées librement à l’appréciation des deux parties).*

ARTICLE 4 : CONTENTIEUX

La présente convention peut être contestée devant le Tribunal administratif de Nantes par courrier postal ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à ……………….. ,Le ……………………. ,Pour la collectivité (ou établissement) d’origine,Prénom, nom et qualité du signataire :  | Fait à ……………….. ,Le ……………………. ,Pour la collectivité (ou établissement) d’accueil,Prénom, nom et qualité du signataire :  |

1. Exemples de calcul :

	* Intégralité (ou : intégralité, ou : x %) du coût salarial d’une journée de travail à la date de mobilité x nombre de jours épargnés
	* Nombre de jours épargnés x montant forfaitaire d’indemnisation (selon la catégorie hiérarchique de l’agent) [↑](#footnote-ref-1)